Procès-verbal de la réunion DUP du 12 novembre 2015 à Châtillon-sur-Thouet

♦ Membres de la DUP :

- le Président : Dr J. Gautier, présent,
- la secrétaire, Claire-Odile Beauvallet, présente,
- la Trésorière : Sarah Georget, absente,
- la Trésorière remplaçante : Marie Carof, présente,
- invité: Amaury Derville, présent via communication SKYPE

Sordre du jour :

- 1 Choix de la mutuelle complémentaire
- 2 Compte Bancaire de la DUP
- 3 Le séminaire ASALEE du 17 décembre

La séance est ouverte à 13h30

~

1 - Choix de la mutuelle complémentaire

Par décision unilatérale de l'employeur (DUE) la proposition de complémentaire santé négociée par MG France aux cabinets médicaux, faite par GRAS SAVOYE, nous est présentée par le président, le Dr Gautier. La proposition de complémentaire de santé nous avait été soumise pour avis ; nous déplorions le manque de choix.

• Ce qui est obligatoire :

- · La couverture de tous les salariés (sauf dispense)
- · Des garanties supérieures ou égales à un minimum légal (le « panier de soins »)
- · Un financement employeur de 50% de la cotisation couvrant le salarié
- · La mise en place au 1er janvier 2016

• Les garanties minimales légales :

- Prise en charge du ticket modérateur pour tous les actes remboursés par la sécurité sociale (sauf quelques exceptions),
- Prise en charge du ticket modérateur + 25% de la base de remboursement pour les prothèses dentaires remboursées et l'orthodontie remboursée,
- · Prise en charge du forfait journalier hospitalier sans limitation de durée,
- Remboursement d'un équipement optique, à des niveaux croissant selon la correction (de 100€ à 200€ pour un équipement complet, monture incluse).

Ainsi, par DUE, tous les salari(é)s d'ASALEE seront informé(e)s individuellement par email, des conditions de souscription, assorties des documents à compléter et retourner par le même biais :

- √ le détail des garanties et tarifs de la Mutuelle GRAS SAVOYE,
- √ un modèle de dispense d'adhésion + attestation d'adhésion à une autre mutuelle,
- ✓ une fiche d'émargement pour la remise de Décision Unilatérale,
- ✓ selon le choix, une demande de dispense d'adhésion au régime frais de santé ou un bulletin d'adhésion.

Deux niveaux de couverture proposés ; le tarif de base étant pris en charge à 50% par l'employeur, si un salarié(e) préfère souscrire à la « couverture optionnelle », le cout différentiel reste à sa charge.

Cotisation mensuelle	Tarif de base	Couverture Optionnelle
Adulte	19.50€	38.24€
Enfant	13.25€	25.51€

Le président, le Dr Gautier, fait la lecture du document de DUE (ci-joint), qui précise les conditions d'applications dont :

- « un salarié(e) présents dans l'entreprise à cette date de mise en place du régime ont la faculté de refuser d'adhérer. Pour ce faire ils devront formuler par écrit leur volonté de ne pas adhérer au contrat, auprès de l'adresse email contact@asalee.fr dans un délai de 10 jours à compter de la mise en place du régime».
- En outre, sont dispensés d'adhérer au régime, sous réserve de justifier de leur situation, les salariés qui bénéficient pour les mêmes risques de l'une des situations énumérées dans la DUE ci jointe.
- L'adhésion des ayants droits du salarié(e) sera facultative, et se traduira par une cotisation supplémentaire à la charge exclusive du salarié(e).
- <u>Un cas particulier</u>: un(e) salarié(e) ayant un autre employeur qu'ASALEE, l'employé(e) aura la liberté de choisir entre les 2 complémentaires qui lui sont proposées.
- Les cotisations seront révisées annuellement, selon certaines conditions.

GRAS SAVOYE adressera à chaque employé(e) un code d'accès au site de complémentaire santé. Selon la loi, la mise en place de la complémentaire santé sera effective au 1^{er} janvier 2016, mais un délai de souscription sera prolongé jusqu'au 10 janvier 2016.

2 - Compte Bancaire de la DUP

Après maintes démarches, auprès de différents établissement bancaires, Marie Carof nous informe qu'enfin, le compte de la DUP pourra être ouvert à la Banque Populaire, moyennant quelques formalités à compléter.

3 - Le séminaire ASALEE du 17 décembre

Amaury Derville nous fait part de quelques précisions concernant le séminaire d'ASALEE à Paris qui réunira les médecins et les infirmières, accueillis dès 9h30 à Paris. Un email sera adressé à chacun(e) précisant lieu et déroulement de cette journée de séminaire.

PAGES JOINTES : documents relatifs à la Mutuelle GRAS SAVOYE

- * 1 garanties et tarifs
- * 2 notice contrat frais de santé
- * 3 modèle de demande de dispense
- * 4 émargement notice
- * 5 décision unilatérale de l'employeur ASALEE Gras Savoye
- * 6 émargement due
- * 7 bulletin d'affiliation nouvelle affaire

toutes au format Acrobat Reader, pdf.

La date de la prochaine réunion est fixée au

JEUDI 7 janvier 2016 13h30 à Châtillon-sur-Thouet

La clôture de la séance est faite à 15h35.

signature du Président, Dr Jean Gautier signature de la secrétaire Claire-Odile Beauvallet

(I) emalle